

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 16/06/2016</p> <p>Date de publication : 30/06/2016</p>	<p>SÉANCE DU 23 JUIN 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Guy DENIER, M. Alain DRAPEAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents : Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), M. Christian GRIMPRET, M. David BAUDON (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Bérange GILLE, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 22<sup>ème</sup> question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, Mme Brigitte MOULARD (suppléante de M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Antoine GRAU, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. David BAUDON (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Patrick BOUFFET procuration à M. David BAUDON, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques PIERARD, M. Frédéric CHEKROUN procuration M. Michel SABATIER, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir, M. Philippe DURIEUX (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Magali GERMAIN (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques LEGET, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 23<sup>ème</sup> question) procuration à Mme. Sophorn GARGOULLAUD, M. Jonathan KUHN procuration à M. Denier, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Catherine LÉONIDAS (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Yann HÉLARY, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. David CARON, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLÉ, Mme Salomé RUEL (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Monsieur Eric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Loris PAVERNE,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	47	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	23	Suffrages exprimés :	70
		Pour l'adoption :	70
Nombre de votants :	70	Contre l'adoption :	0

N° 24

Titre / REDEVANCE SPECIALE RELATIVE À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON MÉNAGERS  
- TARIFS 2017

Monsieur Caron expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 17 décembre 2004 a institué une redevance spéciale relative à l'élimination des déchets non ménagers des très gros producteurs et des exploitants de camping.

L'ensemble des coûts de la redevance spéciale est basée sur les indices de prix des différentes prestations de service : collecte, tri et valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.

Comme les années précédentes, il convient de procéder à la révision des tarifs pour l'année 2017.

- Gros producteurs de déchets non ménagers exonérés de plein droit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TYPES	COUTS Collecte	augmentation	COUTS Traitement	augmentation	COUT des bacs roulants	augmentation
	€ / litre	%	€ / litre	%	€ / litre / an	%
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	0,0113	0	0,0148	0	0,085	0
COLLECTE SELECTIVE	0,0076	0	0,0126	0	0,085	0

- Exploitants de terrains de camping

- ✓ Pleine saison (du 01/07 au 31/08)

Coût emplacement par semaine	2,608€	Augmentation	0%
------------------------------	--------	--------------	----

- ✓ Demi-saison (du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 14/09)

Coût emplacement par semaine	1,269 €	Augmentation	0%
------------------------------	---------	--------------	----

- ✓ Basse saison (du 01/01 au 31/05 et du 15/09 au 31/12)

Coût emplacement par semaine	0,609 €	Augmentation	0%
------------------------------	---------	--------------	----

Ces tarifs, qui auront comme prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, seront révisés annuellement et s'appliqueront au nombre d'emplacements tel qu'il ressort du dernier arrêté d'autorisation d'exploitation.

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la nouvelle tarification telle qu'indiquée ci-dessus relative à l'élimination des déchets non ménagers et les modalités de son application,
- d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT

David CARON